

INTERPELLATION URGENTE

Auteur Benoît Bender, PDCB, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Serge Fellay, AdG/LA, Ludovic Cipolla, UDC, et cosignataires
Objet Emplacements des futurs centres fédéraux pour requérants d'asile, site de Martigny
Date 08.05.2017
Numéro 4.0241

Actualité de l'événement

information par la presse (avril 2017) de l'option pour Martigny d'un centre de requérant

Imprévisibilité

décision rapide et imprévisible de la confédération (janvier 2017) avec prise de position du canton début juillet 2017 et mise en place du plan sectoriel début 2018

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

impossibilité à accueillir un centre supplémentaire (d'attente et de renvoi) à Martigny

Le conseil municipal de Martigny a eu la surprise d'apprendre par le biais de la presse au 4 avril dernier, que Martigny figurait comme l'une des options concernant le plan sectoriel d'asile pour accueillir un éventuel centre fédéral d'attente et de départ de requérants.

Au 9 janvier 2017, le département fédéral de justice et police a fait parvenir une lettre «d'invitation à une discussion concernant les emplacements de Suisse romande» au chef du Département de la formation et de la sécurité et à la cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du canton du Valais.

Après confirmation de la Confédération de l'envoi de ce courrier, la commune de Martigny déplore la manière de communiquer du canton et est dans une incompréhension totale au sujet du manque de confiance de l'exécutif cantonal à l'égard de la ville de Martigny. Une telle démarche demande un processus politique important entre la commune, le canton et la confédération.

Nous tenons à signaler que Martigny n'a jamais été réfractaire à l'accueil de requérants d'asile. Par notre interpellation urgente, nous ne désirons pas stigmatiser ces personnes qui vivent des drames humains. Cependant Martigny a déjà mis en place une infrastructure importante dans le domaine de l'accueil (349 requérants sur la commune). Elle est pionnière à travers l'engagement d'un délégué à l'intégration et compte 30% d'étrangers au sein de sa population. Depuis plus de 15 ans, elle est la seule commune du canton à avoir mis à la disposition des gens du voyage une place équipée pour leur accueil.

Un centre d'attente et de départ fédéral pour 250 personnes n'est donc pas envisageable étant donné l'engagement déjà important de la ville dans le domaine. L'implantation d'un deuxième centre sur la commune pourrait briser l'équilibre créé par la ville au fil des années entre la population et le centre de requérants.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat :

- des explications sur sa manière de communiquer
- sa vision globale pour le canton avec un équilibre entre le Haut et le Bas-Valais
- sa stratégie de communication pour le futur
- sa vision politique en matière d'asile